

DÉCLARATION LIMINAIRE

Formation spécialisée du CSA de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence du 13 juin 2024

Nous nous retrouvons aujourd'hui à la réunion de la Formation spécialisée en ce milieu d'année, afin de faire le point sur les avancées des actions engagées.

Si les organisations syndicales se félicitent **des avancées du plan de requalification** de C en greffier de 700 adjoints administratifs enfin reconnus et revalorisés, des **revalorisations indiciaires** des greffiers, des **avancées du protocole concernant la mise en œuvre du corps de cadre greffier**, il n'en demeure pas moins que la santé des agents, l'amélioration de leurs conditions de travail et la prévention des risques professionnels restent un but qu'il est urgent d'atteindre.

Alors que nous étudions les différents registres de santé et sécurité, il convient de **définir un plan local d'accompagnement des situations graves nuisant à l'intégrité physique des agents des services judiciaires pour chaque juridiction du ressort**. Les agents sont fragiles, leurs situations de travail sont dégradées, la charge de travail conduit à un épuisement physique et psychique, induisant des conditions de santé inacceptables et parfois un passage à l'acte suicidaire.

La méconnaissance ou l'absence d'actions en ce domaine par les représentants de l'administration nous démontre à quel point nous devons faire en sorte que la santé et les conditions de travail s'améliorent.

En matière de santé et sécurité au travail, les intérêts doivent être communs : améliorer la qualité de vie au travail, rendre le matériel plus efficace, accompagner et sécuriser les agents.

Nous rencontrons dans les juridictions des personnels usés par les objectifs éloignés de la réalité du terrain, le problème de sous-effectif pèse sur les juridictions et la santé des agents.

Il faut avancer sur les conditions de travail mais aussi sur la qualité de vie des agents . Alors que l'été se profile, certaines juridictions sont en souffrance en raison de mauvaises climatisation ou d'absence de climatisation. La période estivale arrive et ses problèmes vont venir peser un peu plus sur la santé des agents déjà usés par ces conditions de travail dégradées en raison des bâtiments inadaptés. Il nous faut rappeler l'ensemble des dispositifs, qui cumulés, peuvent améliorer le quotidien des agents : horaires aménagés, télétravail, fermeture de services sur certaines plages horaires, travail dans les salles climatisées....

Sur notre ressort, des personnels se sont mobilisés pour les JO 2024 pour lesquels deux villes accueillent les épreuves : Marseille et Nice. Ceux-ci ont répondu présents modifiant leurs projets personnels et familiaux sur la période estivale pour se tenir à disposition des juridictions concernées. En retour, nous attendons que ces personnels soient valorisés pour leur investissement.

Aux problématiques des fortes chaleurs s'ajoute un outil informatique obsolète, un réseau en perpétuel dysfonctionnement, des logiciels non aboutis, des réformes sans moyens, sans formation et avec des objectifs irréalisables en phase de mise en œuvre.

Il nous appartient de tout mettre en œuvre pour améliorer concrètement les conditions de travail et donner plus d'efficacité à notre lutte contre les RPS !

Les représentants UNSa SJ – USM
de la Formation spécialisée du CSA d'Aix-en-Provence